



Paris, le 14 juin 2012

## Communiqué de presse

### Installation d'un collège de personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE

Dans le cadre de sa réunion plénière du 14 juin 2012, le CNLE, présidé par M. Etienne Pinte, s'est engagé dans une démarche expérimentale et innovante en installant un nouveau collège composé de huit représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité.

La création de ce collège fait suite aux recommandations formulées par un groupe de travail du CNLE dans son [rapport](#), rendu public le 17 octobre 2011 : « *Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques* ».

A la suite d'un [appel à candidatures national](#) lancé par le CNLE en mars 2012, huit organismes ayant pour objet la lutte contre la pauvreté ou l'accompagnement des publics en difficulté ont été sélectionnés. Chacun d'entre eux a proposé deux membres pour siéger dans ce collège (un titulaire et un suppléant) et s'est engagé à les accompagner tout au long de leur mandat pour faciliter leur participation aux travaux du conseil.

En composant ce [collège](#), le comité de sélection a eu le souci d'assurer la parité femmes-hommes des membres et une diversité des âges, des origines géographiques et des structures d'accueil pour que les différents types de parcours d'insertion et de situations vécues puissent être pris en compte.

Depuis la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions, la participation des personnes en situation de pauvreté a été mise en œuvre progressivement par les associations, le législateur et les pouvoirs publics. Avec la constitution de ce huitième collège, l'ambition du CNLE est d'intensifier la participation de ces personnes et de mieux prendre en compte leur témoignage et leur expertise dans les avis qu'il adresse au Gouvernement sur les politiques publiques en matière de lutte contre les exclusions.



Cette expérimentation est une forme de démocratie participative dont le fonctionnement sera évalué au bout d'un an. Les enseignements qui en seront tirés permettront au CNLE de se prononcer sur une évolution des textes régissant sa composition et de promouvoir un modèle reproductible par les autres instances consultatives nationales ou locales.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), très attachée à soutenir et à renforcer la [participation des usagers](#), apporte un soutien fort à l'expérimentation du CNLE, notamment en prenant en charge les prestations suivantes :

- un accompagnement spécifique des membres du huitième collège, en amont des réunions plénières. Cette mission est confiée à l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) ;
- une évaluation finale par un organisme externe qui sera sélectionné dans le cadre d'un prochain appel d'offres.

En ce dixième anniversaire de la loi 2002-2, qui axe la lutte contre les exclusions sur la participation des usagers et de la société civile, l'expérimentation engagée par le CNLE marque une étape symbolique et souligne son engagement dans une nouvelle dynamique.

**Contact presse :**

Secrétariat général du CNLE

Christiane El Hayek

Tél : 01 40 56 83 26

Mél : [christiane.elhayek@social.gouv.fr](mailto:christiane.elhayek@social.gouv.fr)